

| Bulletin d'inscription | à compléter et à retourner dans les meilleurs délais

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération)

Je soussigné (nom, prénom)

Fonction agissant pour le compte de l'entreprise ci-après

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|--------------|
| Raison sociale | | | |
| Adresse | | | |
| Code Postal / Ville | | | |
| Tél | | Fax | |
| E-mail | | Site internet | |
| Forme juridique | | Capital social | |
| Répartition détaillée de la détention du capital (identité + % de détention) * | | | |
| N° siret | | N° identification TVA | |
| Code NAF | Effectif | Année de création | |
| CA 2011-2012 (bilan clos) | | CA Export 2011-2012 | |
| Activité | | | |
| Nom & prénom du dirigeant | | | |
| Fonction du dirigeant | | | |
| Produits concernés | | Codes douaniers | |
| Objectifs à l'export | | | |
| Secteur(s) ciblé(s) | Automobile | | Aéronautique |
| Recherche d'importateurs/distributeurs | | | |
| Recherche d'agents | | | |
| Recherche de clients directs | | | |
| Approche des Constructeurs | | | |
| Approche de sous-traitants | | | |
| Implantation/création filiale | | | |
| Autres (précisez) | | | |
| Si oui, précisez | | | |

* Pour toute personne physique, fournir son identité et son pourcentage de détention du capital. Pour toute personne morale (entreprise privée ou holding financière), fournir son identité, son pourcentage de détention. Si ce dernier est d'au moins 25% du capital, fournir son effectif, son chiffre d'affaires et son actionnariat (jusqu'à plusieurs générations antérieures pour chaque actionnaire personne morale détenant au moins 25% du capital).

Contact **Daniel GEORGES**
Tél **03 87 39 46 38/18 | 06 38 16 30 96**
Mail dgeorges@moselle.cci.fr

S'inscrit à la mission Allemagne 2013 et déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions de participation précisées dans la présente offre de CCI International Lorraine.

Date, cachet, signature

I. Organisation de la prestation

La prestation proposée par la CCIR Lorraine, sous l'égide de CCI International Lorraine, a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou de la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International Lorraine détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects. Elle a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale. CCI International Lorraine est un service porté administrativement par la CCIR Lorraine (10 viaduc Kennedy CS 4231 – 54042 NANCY Cedex). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCIR Lorraine. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCIR Lorraine.

1.1 - La prestation inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir : les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bulletin d'inscription.

1.2 - Dans la prestation de CCI International Lorraine ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription : les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les assurances (accident, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons), les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, repas, les dépenses personnelles, les frais de visas.

1.3 - Dans le cadre d'une opération de prospection commerciale, CCI International Lorraine ne peut s'engager sur un nombre de rendez-vous obtenus avec des prospects.

1.4 - A l'issue de l'opération, l'entreprise est tenue de remettre à CCI International Lorraine un compte rendu détaillé des résultats de la prospection.

II. Conditions de participation et de paiement

Les prestations rendues par CCI International Lorraine font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

2.1 - Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Lorraine :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total de la prestation.

A réception, CCI International Lorraine accusera réception de la commande et confirmera son accord.

2.2 - Le montant de l'inscription d'une entreprise éligible aux aides est mentionné dans l'offre jointe, celui d'une entreprise non éligible est à préciser.

2.3 - Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International Lorraine que si le bulletin d'inscription dûment complété et l'acompte lui sont adressés.

2.4 - La réception des pièces indiquées en 2.1 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Lorraine.

2.5 - Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité. Toute déclaration erronée de la part de l'entreprise ou tout avis négatif ultérieur du Conseil Régional entraînera le remboursement par l'entreprise de la subvention indûment perçue.

2.6 - A l'issue de la prestation, la CCIR Lorraine émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, et le montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée par courrier au client. Le solde devra être réglé sous 30 jours fin de mois.

III. Information et confidentialité

3.1 - Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCIR Lorraine toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (tarifs, cahier des charges, documentations en langues étrangères, etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux partenaires potentiels.

3.2 - La CCIR Lorraine s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client.

3.3 - CCI International Lorraine pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

4.1 - Du fait de la CCIR Lorraine

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCIR Lorraine se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

4.2 - Du fait du client

En cas d'annulation, la CCIR Lorraine sera en droit de conserver l'acompte et de facturer le résiduel à hauteur des dépenses réelles déjà engagées.

V. Assurances

La CCIR Lorraine n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.